

ÉPIDÉMIE DE COVID-19 ET PATIENTS ATTEINTS DE CANCER

L'Institut national du cancer rappelle les conseils et les gestes de protection pour les patients et leurs proches ainsi que les recommandations pour les professionnels de santé sur [e-cancer.fr](https://www.e-cancer.fr)

Les patients atteints de cancer sont généralement plus fragiles devant les infections virales comme le coronavirus. Leurs défenses immunitaires peuvent être affaiblies par certains cancers et certains traitements, en particulier la chimiothérapie. Dans ce contexte, les symptômes peuvent être moins faciles à détecter. Le risque, pour ces patients, de développer des complications respiratoires graves est 4 à 5 fois plus important que celui de la population générale. Pour accompagner les patients, et leurs proches, dans cette période d'épidémie, l'Institut national du cancer met en ligne [des conseils](#) et un [questions/réponses sur son site e-cancer.fr](#). Celui-ci répond aux situations des patients atteints de cancer et rappelle l'importance du lien avec l'équipe médicale qui suit le patient. Il insiste également sur l'importance du respect des gestes barrières pour tous. Par ailleurs, l'Institut rassemble sur son site les recommandations, les conseils et les outils indispensables [aux patients](#) et [aux professionnels de santé](#).

Traitements des cancers : la consultation des équipes médicales indispensables

Les patients atteints de cancer ont un risque plus élevé de développer des formes graves du COVID-19. En cette période de fragilité, il est indispensable que **chacun respecte les consignes qui permettent aux patients de se protéger** contre l'épidémie et de poursuivre leurs traitements dans les meilleures conditions possibles de sécurité.

Les patients atteints de cancer **ne doivent en aucun cas interrompre leur traitement sans avis médical** des professionnels de santé qui les suivent. Chaque cas est unique. Dans certaines situations, les oncologues pourront maintenir ou reprogrammer les cures de soins.

En cas de suspicion et/ou de symptômes évocateurs de l'infection par COVID-19, et en fonction de leurs gravités, chaque patient doit contacter un professionnel de santé :

- **son médecin traitant** : si le patient développe des symptômes évocateurs d'infection à coronavirus ;
- **le 15** : en cas de malaise ou de difficultés respiratoires.

Quelle que soit la situation, il **est essentiel de préciser dans quel hôpital le patient est suivi pour le traitement du cancer** afin que le médecin puisse, si nécessaire, contacter le médecin oncologue ou hématologue.

Lorsqu'il s'agit d'autres symptômes et notamment des symptômes qui ont été annoncés comme des effets secondaires du traitement, il convient de prendre directement contact avec le service qui suit le patient. Par exemple si de la fièvre apparaît après une chimiothérapie, sans autre signe. Dans ce cas, le patient devra suivre les consignes précises transmises par l'équipe soignante et la contacter.

Quelle que soit la situation, il ne faut pas se présenter à l'hôpital ou chez un médecin sans y avoir été invité. Le contact par téléphone reste la priorité.

Respecter les gestes barrières et les consignes de confinement

Les gestes barrières diffusés par les autorités de santé **sont déterminants pour l'ensemble de la population. Ils le sont davantage pour les patients atteints de cancers et pour leurs proches** ; leur système immunitaire pouvant être affaibli par les traitements. Aussi, il est **indispensable** que les patients mais aussi leurs proches **appliquent ces règles avec la plus grande rigueur et de manière régulière** :

- utiliser des mouchoirs à usage unique et les jeter ;
- se laver les mains toutes les heures ;
- tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir ;
- saluer sans se serrer la main, ne pas s'embrasser ;
- éviter tout rassemblement, limiter les déplacements et les contacts.

Pour les proches d'un patient atteint de cancer, il est également conseillé de porter un masque chirurgical dès le début des symptômes et éventuellement s'exclure de l'entourage du patient atteint de cancer pour limiter les risques de contamination.

[L'ensemble des conseils sont accessibles ici.](#)



La mobilisation de chacun d'entre nous et le respect des règles de sécurité sanitaire restent indispensables pour protéger les patients atteints de cancer mais également l'ensemble de la population. L'Institut national du cancer appelle chaque concitoyen à agir en ce sens.

Conseils et recommandations dans la prise en charge des patients atteints de cancer

L'Institut national du cancer rassemble **sur e-cancer.fr les recommandations, les conseils et les outils indispensables aux patients et aux professionnels**. Il s'agit notamment :

- **[pour les patients](#)** :
 - des aides à la personne et les aides techniques notamment dans le cadre de l'hospitalisation à domicile ;
 - des informations sur les congés pour les proches ;
 - de la ligne Cancer Info 0 805 123 124 (service et appel gratuits), en partenariat avec la Ligue contre le cancer, propose un soutien psychologique.

- **pour les professionnels de santé :**
 - la gestion des effets indésirables des médicaments par voie orale ;
 - l'accompagnement des patients à domicile ;
 - outils pour la pratique pour les médecins généralistes.

Il relaie également les conseils et recommandations des sociétés savantes à destination [des professionnels de santé](#).

Mise à jour régulièrement, la rubrique intègre à date :

- [les recommandations du HCSP relatives à la prévention et à la prise en charge du COVID-19 chez les patients à risque de formes sévères](#) ;
- [les conseils sur l'organisation des réunions de concertation pluridisciplinaire \(RCP\) en cancérologie dans le contexte de l'épidémie au Covid-19](#) ;
- [les recommandations à l'usage des professionnels de l'Oncologie Radiothérapie](#).

Les professionnels de santé sont invités à se rapprocher de leurs institutions, ordres et sociétés savantes qui seront les plus à même de leur communiquer les recommandations les plus récentes.

POUR APPROFONDIR

Patients et proches :

- [des conseils pour les patients et leurs proches](#) ;
- [les réponses à vos questions](#).

Professionnels de santé :

- [recommandations, conseils et outils](#) ;
- [conseils et recommandations des sociétés savantes](#).

À propos de l'Institut national du cancer

Créé par la loi de santé publique du 9 août 2004, l'Institut national du cancer est l'agence d'expertise sanitaire et scientifique en cancérologie de l'État. Chargé de coordonner les actions de lutte contre les cancers, l'Institut, par sa vision intégrée de l'ensemble des dimensions sanitaire, médicale, scientifique, sociale, économique liées aux pathologies cancéreuses, met son action au service des personnes malades, de leurs proches, des usagers du système de santé, de la population générale, des professionnels de santé, des chercheurs et des décideurs dans les domaines de la prévention, des dépistages, des soins, et de la recherche.

La loi du 8 mars 2019 confie à l'Institut national du cancer la mission de proposer « *en coordination avec les organismes de recherche, les opérateurs publics et privés en cancérologie, les professionnels de santé, les usagers du système de santé et autres personnes concernées, une stratégie décennale de lutte contre le cancer, arrêtée par décret* ».

www.e-cancer.fr [twitter](#)

CONTACT PRESSE

Lydia Dauzet

Responsable des relations media

01 41 10 14 44

presseinca@institutcancer.fr